

Fiche de procédure

Informations de base	
DEA - Procédure d'acte délégué	2023/2569(DEA)
Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur	
Établissant un seuil minimal de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour les carburants à base de carbone recyclé et en précisant la méthode d'évaluation des réductions des émissions de gaz à effet de serre réalisées grâce aux carburants liquides et gazeux renouvelables destinés aux transports, d'origine non biologique, et aux carburants à base de carbone recyclé	
Complétant 2016/0382(COD)	
Sujet	
3.60.05 Energies douces et renouvelables	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	 Industrie, recherche et énergie		
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	 Environnement, santé publique et sécurité alimentaire (Commission associée)	 DOLESCHAL Christian	15/03/2023